

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 30 JUIN 2023  
DELIBERATION N° 2023-026

**Nombre de membres**

En exercice : 17  
Présents : 12  
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures et trente-deux minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Anne GBIORCZYK, présidente conformément à l'alinéa 4 de l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et de la famille.

- Date de convocation : 26 JUIN 2023
- Date d'affichage : 26 JUIN 2023

Présents : M. ARNAUD, Mme BELAICH, Mme CHUNIAUD, Mme DENIEL BONIFACE (à partir de 18h44), Mme GBIORCZYK, M. GUERIN, M. MÉRI, Mme PASQUET (à partir de 18h38), Mme SOLOGNE, M. TAOUCHE, Mme TISSIER, M. YOUNES (jusqu'à 19h07).

Absents excusés : Mme BURLAUD a donné pouvoir à M. ARNAUD, Mme MADELEINE a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK.

Absentes : Mme DENIEL BONIFACE (jusqu'à 18h44), Mme PASQUET (jusqu'à 18h38), Mme SANTOS NUNES, Mme TOUKAL, Mme VAUVREY, M. YOUNES (à partir de 19h07).

Secrétaire de séance : Mme SOLOGNE

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS FINANCIERES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023**

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, pris pour application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'instruction comptable M14,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de soutenir les associations présentes sur la commune de Bailly-Romainvilliers dans leurs différents projets associatifs ;

L'exposé de la Présidente de séance entendu,  
Sur proposition de la Présidente de séance,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

D'attribuer les subventions aux associations pour les montants proposés, comme suit :

Nom de l'association	Montant proposé
AFBR	300,00 €
Assovêt	500,00 €
F.S.E. Collège les Blés d'Or	1 000,00 €
Les Séniors Briards	500,00 €
Sports et Loisirs	500,00 €
L'épicerie solidaire	4 000,00 €
La Mission Locale	8 972,40 €
La Nuit du Handicap	1 000,00 €
Bailly commerces	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 272,40 €</b>

### DIT

Que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2023, sur l'article d'imputation 6574.

Votants : 11 (Mme PASQUET, Mme MADELEINE, Mme TISSIER ne prennent pas part au vote).

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 00

Fait et délibéré en Mairie, le 30 juin 2023

La Présidente du CCAS, Anne GBIORCZYK



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

La Présidente, Anne GBIORCZYK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 30 JUIN 2023  
DELIBERATION N° 2023-027

**Nombre de membres**

En exercice : 17  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures et trente-deux minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Anne GBIORCZYK, présidente conformément à l'alinéa 4 de l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et de la famille.

- **Date de convocation** : 26 JUIN 2023
- **Date d'affichage** : 26 JUIN 2023

Présents : M. ARNAUD, Mme BELAICH, Mme CHUNIAUD, Mme DENIEL BONIFACE (à partir de 18h44), Mme GBIORCZYK, M. GUERIN, M. MÉRI, Mme PASQUET (à partir de 18h38), Mme SOLOGNE, M. TAOUCHE, Mme TISSIER, M. YOUNES (jusqu'à 19h07).

Absents excusés : Mme BURLAUD a donné pouvoir à M. ARNAUD, Mme MADELEINE a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK.

Absentes : Mme DENIEL BONIFACE (jusqu'à 18h44), Mme PASQUET (jusqu'à 18h38), Mme SANTOS NUNES, Mme TOUKAL, Mme VAUVREY, M. YOUNES (à partir de 19h07).

Secrétaire de séance : Mme SOLOGNE

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION CORRESPONDANTE.**

Le Conseil d'Administration,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7,  
VU la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,  
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU le projet de convention ci-annexé d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) proposé par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, et l'adoption, en sa séance du 24 mars 2017 du montant de sa contribution à 0.30€/habitant,

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'habitants retenu est de 7 368 habitants ;  
**CONSIDÉRANT** les modalités de fixation de la cotisation ;  
**CONSIDÉRANT** le nombre de ménages de la commune aidés en 2022 ;

L'exposé de la Présidente de séance entendu,  
Sur proposition de la Présidente de séance,  
Après en avoir délibéré,

#### **AUTORISE**

Le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au F.S.L. avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour l'année 2023.

#### **DÉCIDE**

Le versement d'une subvention de 0,30€ par habitant soit 2 210€ à INITIATIVES 77, gestionnaire comptable et financier du F.S.L.

#### **DIT**

Que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2023, sur l'article d'imputation 65733.

Votants :	14
Abstentions :	00
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	00

Fait et délibéré en Mairie, le 30 juin 2023  
La Présidente du CCAS, Anne GBIORCZYK

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le



La Présidente, Anne GBIORCZYK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 30 JUIN 2023  
DELIBERATION N° 2023-028

Nombre de membres

En exercice : 17  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures et trente-deux minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Anne GBIORCZYK, présidente conformément à l'alinéa 4 de l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et de la famille.

- Date de convocation : 26 JUIN 2023
- Date d'affichage : 26 JUIN 2023

Présents : M. ARNAUD, Mme BELAICH, Mme CHUNIAUD, Mme DENIEL BONIFACE (à partir de 18h44), Mme GBIORCZYK, M. GUERIN, M. MÉRI, Mme PASQUET (à partir de 18h38), Mme SOLOGNE, M. TAOUCHE, Mme TISSIER, M. YOUNES (jusqu'à 19h07).

Absents excusés : Mme BURLAUD a donné pouvoir à M. ARNAUD, Mme MADELEINE a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK.

Absentes : Mme DENIEL BONIFACE (jusqu'à 18h44), Mme PASQUET (jusqu'à 18h38), Mme SANTOS NUNES, Mme TOUKAL, Mme VAUVREY, M. YOUNES (à partir de 19h07).

Secrétaire de séance : Mme SOLOGNE

**OBJET : AIDES SOCIALES FACULTATIVES – ATTRIBUTION DE SECOURS DIVERS**

Le Conseil d'Administration,

**APRES** avoir entendu l'exposé de Madame Anne GBIORCZYK, Présidente du C.C.A.S., présentant les dossiers des personnes en difficultés sociales,

**APRES** examen de la situation,

## DELIBERE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide de l'aide suivante :

Participation au paiement : de l'inscription à l'activité sportive de l'enfant pour un montant de 60€.	Avis défavorable
--	------------------

Votants : 14  
Abstentions : 00  
Suffrages exprimés : 14  
Pour : 00  
Contre : 14

Fait et délibéré en Mairie, le 30 juin 2023  
La Présidente du CCAS, Anne GBIORCZYK

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le

La Présidente, Anne GBIORCZYK

